

## **Objectifs visés par le projet**

### **PREUVE EN CHEF DE TRANSÉNERGIE**



## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1 Objectifs visés par le projet.....</b>	<b>5</b>
1.1 Introduction .....	5
1.2 Historique.....	6
1.3 Objectifs visés.....	7

### **Figure**

Figure 1	Emplacement géographique de la centrale .....	5
----------	---	---

### **Annexe**

Annexe A	<i>Corridor et tracé de la ligne d'intégration</i>	
----------	--	--



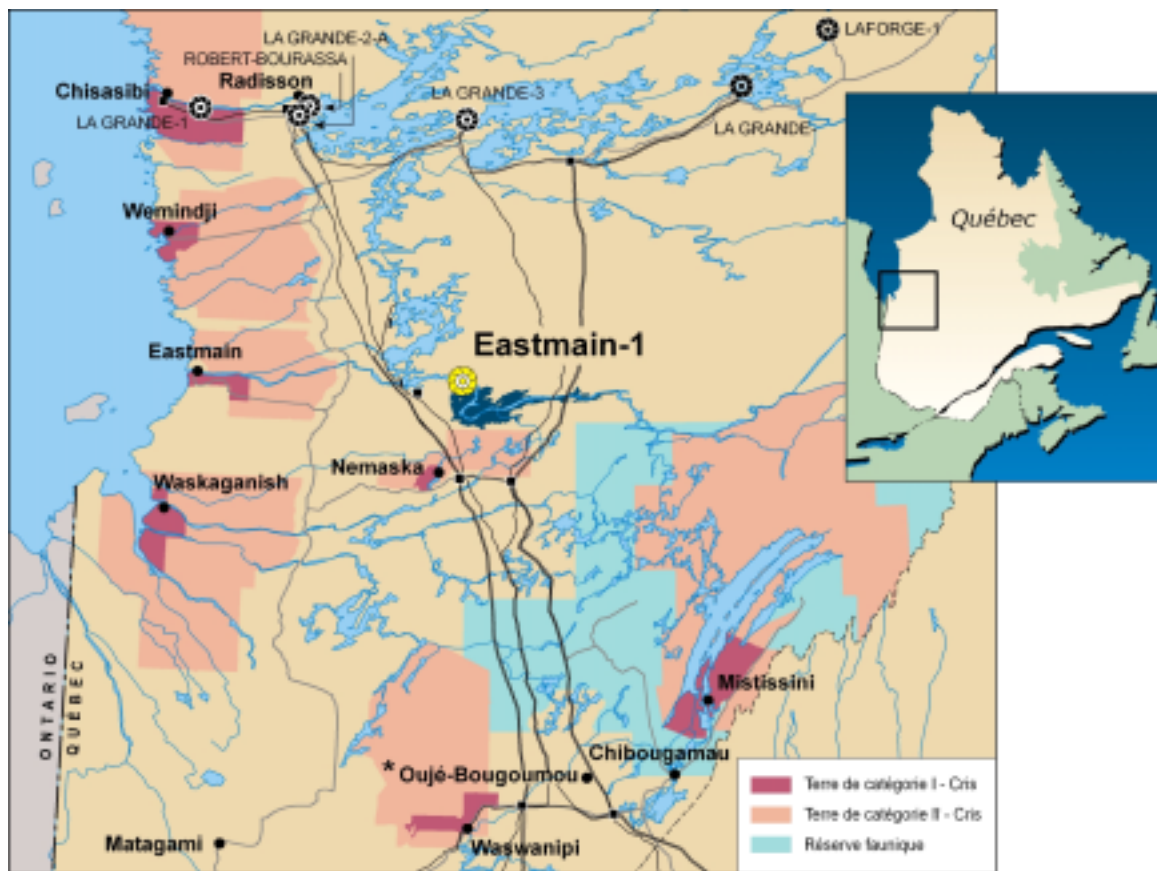
1 **1 OBJECTIFS VISÉS PAR LE PROJET**

2 **1.1 Introduction**

3 Le présent projet fait suite à la demande formulée par le Producteur de raccorder  
4 la nouvelle centrale électrique de l'Eastmain-1 au réseau du Transporteur. La mise  
5 en service commerciale du premier groupe de cette centrale est prévue pour le  
6 16 août 2006.

7 La figure 1 ci-dessous indique l'emplacement géographique de la centrale.  
8 L'annexe A illustre, à titre d'information, le corridor et le tracé de la ligne  
9 d'intégration.

10 **Figure 1 – Emplacement géographique de la centrale**



1    **1.2       Historique**

2    En 1993, Hydro-Québec obtenait du gouvernement du Québec toutes les  
3    autorisations requises (Décret 302-93) pour la construction du projet  
4    d'aménagement de l'Eastmain-1 sur la rivière Eastmain-1, projet déjà prévu à la  
5    Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Les autorisations  
6    comprenaient la construction de la centrale de 480 MW et du poste de départ,  
7    mais excluaient la construction de la ligne Eastmain-1–Nemiscau à 315 kV et les  
8    modifications afférentes au réseau de transport.

9    En 1996, en raison du contexte économique et énergétique, Hydro-Québec  
10   décidait de reporter le projet.

11   Durant les années 1997 à 2000, la possibilité d'une dérivation partielle des  
12   apports d'eau de la rivière Rupert vers le réservoir Robert-Bourassa, via la rivière  
13   Eastmain, a été examinée. L'intérêt de cette dérivation tenait au fait que les  
14   apports d'eau supplémentaires pouvaient être également turbinés aux centrales  
15   existantes.

16   En 2001, le Producteur a élaboré un nouveau scénario basé sur deux centrales  
17   distinctes mais situées très près l'une de l'autre, soit l'Eastmain-1 (480 MW) et  
18   l'Eastmain-1-A (768 MW). La centrale de l'Eastmain-1, pour laquelle Hydro-  
19   Québec possède déjà les autorisations, serait réalisée en premier. La deuxième  
20   centrale serait réalisée à la suite de l'obtention des autorisations pour procéder à  
21   la dérivation de la rivière Rupert.

22   En 2002, dans l'optique de ce nouveau scénario et conformément aux *Tarifs et*  
23   *conditions du service de transport d'Hydro-Québec* («Tarifs et conditions»), le  
24   Transporteur a réalisé, à la demande du Producteur, une étude d'impact visant à  
25   déterminer et à évaluer les équipements requis sur le réseau pour intégrer la  
26   centrale de l'Eastmain-1 (480 MW) ainsi que les équipements additionnels  
27   nécessaires à l'intégration de la centrale de l'Eastmain-1-A (800<sup>1</sup> MW).

---

<sup>1</sup> Modifié à 768 MW par la suite

1 Les résultats de cette étude d'impact ont été transmis au Producteur le 2 avril  
2 2002 ; cette étude est produite au soutien des présentes comme pièce HQT-4,  
3 document 1, annexe A.

4 Le 1<sup>er</sup> mai 2002, le Producteur demandait au Transporteur de réviser le schéma  
5 unifilaire et les caractéristiques électriques générales du poste de départ de la  
6 centrale de l'Eastmain-1, en considérant la réalisation, à l'étape ultime, des  
7 centrales de l'Eastmain-1A et de la Sarcelle.

8 Le 17 juillet 2002, le Producteur informait le Transporteur que le projet de  
9 construction de l'aménagement de la centrale de l'Eastmain-1 avait été approuvé  
10 et lui demandait par conséquent de procéder au raccordement de la centrale, afin  
11 d'assurer une mise en service du premier groupe turbine alternateur le 1<sup>er</sup> mai  
12 2007. La date de mise en service commerciale du premier groupe a par la suite  
13 été devancée au 15 septembre 2006 et est présentement fixée au 16 août 2006.

14 Le Transporteur présente par ailleurs les informations relatives aux autres  
15 autorisations nécessaires à la réalisation du présent projet à la pièce HQT-10,  
16 document 1.

### 17 **1.3 Objectifs visés**

18 Pour l'essentiel, l'objectif de ce projet consiste à intégrer au réseau de transport  
19 les 480 MW de production de la centrale de l'Eastmain-1 pour le 16 août 2006,  
20 tout en prévoyant un aménagement qui facilitera l'ajout éventuel de deux  
21 nouvelles centrales, soit celles de l'Eastmain-1-A (768 MW) et de la Sarcelle  
22 (140 MW).

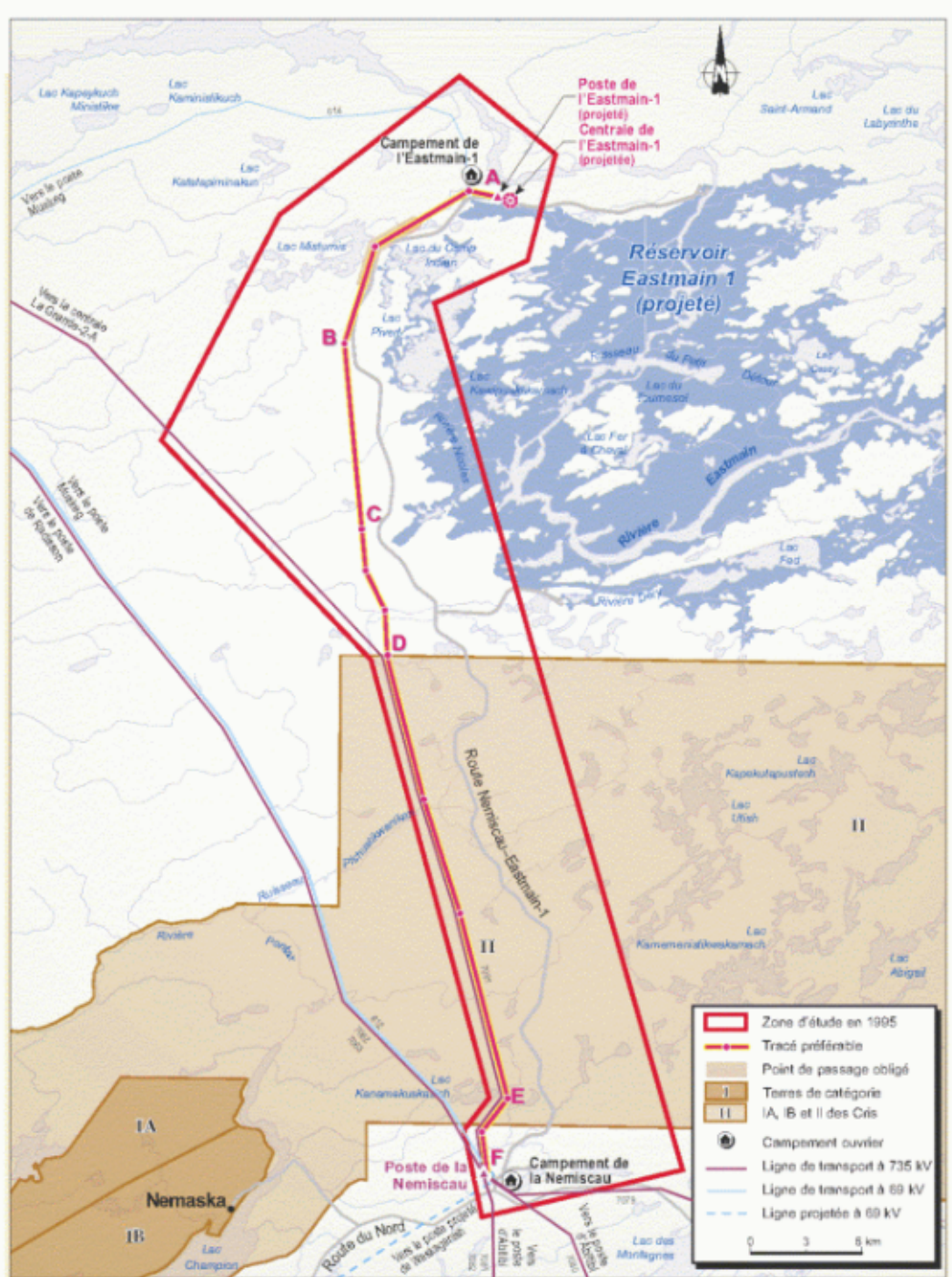
23 Pour le Transporteur, la solution de raccordement préconisée doit être réalisable  
24 au plan technique, répondre aux critères de conception du réseau principal, être  
25 économique et présenter un impact environnemental acceptable pour la société,  
26 le tout dans le respect de la mission de la division.



**Annexe A**  
***Corridor et tracé de la ligne d'intégration***



Figure 1 - Corridor et tracé de la ligne d'intégration



Carte: Réalisé par la direction principale Projets de transport et construction d'Hydro-Québec Équipement